Termes de référence pour le recrutement D’UN PRESTATAIRE NATIONAL pour l’évaluation à mi-parcours du projet d’appui à la réforme du secteur de l’éducation en Mauritanie (PAIRE)

Date : FEVRier 2025

Informations générales

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé de la mission | *Evaluation à mi-parcours du projet PAIRE* |
| Bénéficiaire(s) | *Expertise France* |
| Pays | *Mauritanie* |
| Budget maximum  | *30 000 EUR* |
| Bailleur | *Union Européenne* |
| Période couverte par l’évaluation  | *Janvier 2023 –mars 2025* |

### Contexte

*Contexte général*

La Mauritanie s’est engagée dans une réforme de son système éducatif, qui s’inscrit le cadre du second plan d’action de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2021-2025). Cette dynamique de réforme s’est d’abord traduite par une loi d’orientation du système éducatif, adoptée en 2022, puis par la troisième phase du Plan National du Développement du Système Educatif (PNDSE III), élaboré en 2023 et adopté officiellement en 2024. Ces réformes sont destinées à répondre aux enjeux de qualité de l’éducation, dans un contexte de croissance démographique mais également à prendre en compte la diversité socio-culturelle et linguistique du pays. Citons par exemple qu’entre 2012 et 2023, le cycle fondamental de l’école mauritanienne a dû accueillir 300 000 enfants supplémentaire par effet de la croissance démographique.

L’Union Européenne s’est engagée aux côtés de la Mauritanie pour la mise en œuvre de cette réforme au travers d’un appui budgétaire (2022-2023) dont le Ministère de l’Education et de la Réforme du Système Educatif (MERSE) est destinataire. L’Union Européenne a assorti cet appui budgétaire d’un appui technique visant à renforcer les capacités du ministère à conduire cette réforme ambitieuse et à en suivre le développement.

Cet appui technique est délivré dans le cadre du Projet d’Appui Institutionnel à la Réforme du secteur de l’Education en Mauritanie (PAIRE).

Le projet PAIRE qui a démarré en janvier 2023 se trouve aujourd’hui à mi-parcours, stade pour lequel la convention qui le porte prévoit une évaluation intermédiaire de sa mise en œuvre et des résultats obtenus à ce stade.

*Présentation du projet*

Le Projet d’Appui Institutionnel à la Réforme du secteur de l’Education en Mauritanie (PAIRE), d’un budget de **6 millions d’euros**, est mis en œuvre par Expertise France pour une **durée de 4 ans** (2023-2026).

L’intervention au niveau central a pour lieu principal Nouakchott mais elle impacte **l’ensemble de la Mauritanie**. **Deux zones pilotes,** rurale et urbaine, ont été retenues pour déployer les actions et les expérimentations à un niveau déconcentré et décentralisé : région du Brakna et Nouakchott Nord.

**L’objectif général** du projet est d’ « Appuyer la réforme des secteurs sociaux de base (éducation et santé) afin d’améliorer l’offre, l’accessibilité et la qualité des services d’une manière équitable pour toute la population ».

Le projet vise plus **spécifiquement** à « Renforcer le système éducatif à travers l’appui à la mise en œuvre de la politique nationale dans le secteur de l'éducation et de la réforme du système éducatif ».

**Deux résultats** sont attendus :

* Résultat 1 : La qualité pédagogique et physique, l’accessibilité, la disponibilité et l’utilisation dans le système éducatif des manuels scolaires et autres matériels pédagogiques sont améliorées durablement pour renforcer/améliorer la qualité et la pertinence de l’enseignement.
* Résultat 2 : Le pilotage des politiques éducatives et la gestion des ressources du MENRSE sont renforcées.

Pour atteindre le **résultat 1**, deux produits sont ciblés :

* **Produit 1.1** : Une nouvelle organisation de la gestion de la chaîne du livre scolaire, incorporant le rôle du numérique et prenant mieux en compte les problématiques de genre, inclusion et DD, est développée ;
* **Produit 1**.**2** : Les dynamiques d’amélioration de la qualité de l’enseignement sont renforcées au niveau central et dans les zones pilotes en s'appuyant sur un nouveau système de distribution et l’utilisation des manuels scolaires en classe.

Pour atteindre le **résultat 2**, un produit est ciblé :

* **Produit 2.1** : Les capacités de pilotage et de gestion administrative et pédagogique du MERSE et des services déconcentrés sont renforcées;

Le document descriptif du projet, revu en septembre 2024 dans le cadre de l’avenant au contrat entre Expertise France et la Délégation de l’Union Européenne, détaille le contenu et la planification des activités envisagées.

Les **bénéficiaires directs** du projet sont principalement :

* Le Ministère de l’Éducation et de la Réforme du Système Educatif mauritanien (MERSE) dont l’organisation administrative sera consolidée afin d’être plus efficiente dans la mise en œuvre de la réforme du système éducatif et mieux à même de répondre aux objectifs d’amélioration de la qualité et d’une meilleure distribution des manuels scolaires.
* Les Comités de Gestion des Écoles (COGES) dont les missions seront précisées et les actions confortées.
* L’Institut Pédagogique National (IPN) dont l’organisation sera améliorée et optimisée pour faire face aux nouveaux défis.
* L’Inspection Générale de l’Éducation Nationale (IGEN) dont les missions seront précisées dans le domaine des manuels scolaires.
* Le Haut Conseil de l’Education (HCE) dont les rôles de conception, de coordination sectorielle et d’évaluation seront renforcés.
* Le ministère des Finances mauritanien qui disposera d’indicateurs fiables sur le financement des ressources pédagogiques et pourra s’appuyer sur une optimisation des ressources humaines au sein du MERSE.

Sur la base de l’identification détaillée des actions, d’autres bénéficiaires pourront être associés à la mise en œuvre du programme.

Les **bénéficiaires indirects** du projet PAIRE sont les suivants :

* Les élèves mauritaniens qui devraient bénéficier, à moyen terme, d’un accès généralisé à des manuels scolaires de meilleure qualité pédagogique et physique.
* Les élèves mauritaniennes dont les chances d’accès et de poursuite de leurs études seront amplifiées
* Les enseignants qui seront aidés dans leur enseignement quotidien par des ressources didactiques de bonne qualité, largement accessibles, et pédagogiquement éprouvées et qui seront mieux formés à leur utilisation pédagogique.
* Les directeurs des établissements scolaires dont les résultats de leur établissement et leurs capacités de gestion seront améliorés.
* Les familles des élèves qui pourront mieux suivre la scolarité de leurs enfants.
* Les enseignants auteurs d’ouvrage scolaires qui pourront disposer de guide pour les accompagner dans leur rédaction.
* Le Ministère de l’Action sociale de l’enfance et de la Famille mauritanien qui sera soutenu dans son action en direction des femmes par des supports pédagogiques intégrant les questions liées aux biais de genre et en direction des familles d’enfant en situation de handicap qui pourront bénéficier d’ouvrages plus accessibles.

Le projet PAIRE est mis en œuvre par une équipe projet (experts, chargés de mission, personnel administratif et financier) pilotée par un chef de projet, assisté d’un chef de projet adjoint. Des experts court-terme et perlés sont mobilisés en fonction des besoins et des activités.

Un **dispositif de suivi-évaluation** a été mis en place afin de suivre et de rendre compte de l’état d’avancement des activités et des progrès du projet. Il comprend la théorie du changement, le cadre logique et le plan de suivi-évaluation qui ont été mis à jour en 2024 suite à la signature de l’avenant au contrat entre Expertise France et la Délégation de l’Union Européenne.

La **gouvernance** du projet est organisée autour de deux instances :

* Le **Comité de Pilotage** : instance stratégique qui se réunit une fois par an pour examiner l’avancée du projet, les résultats obtenus et décider d’éventuels ajustements ou réorientations ;
* Le **Comité Technique et de Suivi** : instance opérationnelle qui se réunit trimestriellement sur l’état d’avancement du projet et la planification des activités.

Des exercices de **revue** sont organisés trois fois par an entre le projet et le siège d’Expertise France :

* Janvier-Février : revue annuelle ;
* Avril : revue semestrielle / budget révisé (BR) ;
* Septembre-octobre : revue semestrielle/prévision atterrissage-budget initial (PABI).

Par ailleurs le projet PAIRE participe aux comités stratégiques en charge du pilotage et du suivi de la politique sectorielle pour l’éducation présentée dans le PNDSE III. Cela concerne les revues sectorielles conjointes annuelles ou encore le Groupe Local des Partenaires Education, de façon à assurer une cohérence dans les actions menées dans ce domaine. Le projet s’inscrit également dans le dialogue autour de la Team-Europe-Initiative « Pour le Renforcement du Développement Humain en Mauritanie ».

Enfin, la mission de monitoring axée sur les résultats (ROM) d’octobre 2024 recrutée par la DUE a pu constater notamment que le projet PAIRE constituait une réponse adéquate aux besoins et droits des groupes cibles et des bénéficiaires finaux.

***Partenaires opérationnels***

Les partenaires opérationnels du projet PAIRE :

En tant que projet d’appui institutionnel, le PAIRE a pour contrepartie et partenaire, le MERSE au niveau central, mais également au niveau déconcentré, dans les deux régions pilotes pour l’expérimentation, que sont les wilayas de Nouakchott Nord et du Brakna. Le PAIRE travaille également en partenariat avec les établissements publics autonomes que sont l’IPN, les ENI et l’IPELAN.

Dans le cadre de certaines activités mises en œuvre par le PAIRE, des partenariats plus spécifiques sont mis en œuvre : avec l’IIPE/UNESCO (sur la stratégie d’intégration de la dimension genre), l’INSEI (sur la prise en compte de la dimension inclusion), l‘Institut français et l’UNESCO/Ressources éducatives (dans le cadre de « Lire pour apprendre ») ainsi que le projet PAGFAM (pour la mise en œuvre de la réforme des finances publiques).

### OBJECTIFS ET RESULTATS POURSUIVIS

*Objectifs de la mission*

**Raison d’être et objectifs de l’évaluation**

Au regard du positionnement stratégique du projet en appui aux réformes du secteur de l’éducation, de son intervention spécifique sur les manuels scolaires et selon les préconisations du plan de suivi-évaluation adopté pour le projet, l’équipe projet souhaite mener une évaluation externe à mi-parcours.

Cette évaluation intermédiaire est planifiée alors que le projet entame une réflexion stratégique afin de lancer une nouvelle dynamique se concentrant sur la pérennisation des effets produits par l’intervention.

Cette évaluation est également un jalon du projet pour assurer sa redevabilité envers la Délégation de l’Union Européenne, Expertise France, et les bénéficiaires du projet, notamment le Ministère de l’Education et de la Réforme du Système d’Enseignement (MERSE).

Elle doit également permettre d’identifier des enseignements qui serviront à améliorer les performances d’autres projets menés par Expertise France.

**Objectifs et attentes générales de la mission**

**Objectif Général :** l'évaluation systématique et opportune de ses programmes et activités est une priorité établie[[1]](#footnote-1) de la Commission européenne[[2]](#footnote-2). Les évaluations sont axées sur l'appréciation des réalisations, de la **qualité** et des **résultats [[3]](#footnote-3)** des interventions dans le contexte d'une politique de coopération en constante évolution, avec un accent de plus en plus marqué sur les approches axées sur les résultats et la contribution à la mise en œuvre des ODD[[4]](#footnote-4).

De ce point de vue, les évaluations devraient chercher des éléments de preuve expliquant pourquoi, si et comment la (ou les) intervention(s) de l'UE a (ont) contribué à l'obtention de ces résultats et chercher à identifier les facteurs qui favorisent ou entravent les progrès.

Cette évaluation s’inscrit dans une réflexion plus large de capitalisation des actions de l’intervention dans une perspective de sortie du projet et de pérennisation de ses effets.

Les principaux objectifs spécifiques de cette évaluation sont de fournir aux services de l'Union européenne concernés, aux parties prenantes intéressées (notamment le Ministère de l’Education et de la Réforme du Système d’Enseignement (MERSE)) et l’agence Expertise France (équipes terrain et siège) :

* une évaluation analytique, systématique et objective du programme PAIRE ;
* une analyse globale et indépendante de la performance du PAIRE, en prêtant une attention particulière à ses résultats intermédiaires en comparaison avec les objectifs fixés ;
* identifier quels sont les facteurs ayant facilité ou entravé la mise en œuvre réussie des interventions.
* des leçons et des recommandations, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures.

En particulier, cette évaluation servira à identifier les difficultés rencontrées que ce soit dans les approches retenues ou les stratégies de mise en œuvre ainsi les pistes de résolution.

Le prestataire chargé de conduire l’évaluation devra fournir les éléments de preuves expliquant les analyses, les liens de cause à effet et tenter d’identifier les facteurs générant ou entravant le progrès.

Son travail doit permettre d’encourager la responsabilisation, la prise de décisions, et l’apprentissage.

Périmètre de l’évaluation

L’évaluation portera sur les éléments suivants :

**Période** : janvier 2023 - mars 2025

**Composantes** : toutes les composantes

**Pays** *:* Mauritanie

**Bénéficiaires** *:* Ministère de l’Education et de la Réforme du Système d’Enseignement (MERSE), Comités de Gestion des écoles, Institut Pédagogique National, Inspection Générale de l’Education Nationale, Haut Conseil de l’Education, Association des parents d’élèves.

### Critères et questions évaluatives

L’évaluation utilisera les 6 critères définis par le Comité d’Assistance au Développement (CAD) de l’Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), à savoir : la pertinence, la cohérence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité et les perspectives d’impact. En outre, l'évaluation portera sur la (les) intervention(s) au moyen d'un critère d'évaluation spécifique à l'UE, à savoir la valeur ajoutée de l'UE.

Les questions évaluatives détaillées ci-dessous ont été développées de manière participative au sein du groupe de pilotage. Elles seront revues par l’expert(e) en évaluation au moment de la phase de démarrage de l’évaluation, afin de proposer une version finale dans la note de cadrage validée par le groupe de pilotage.

| **Critère d’évaluation** | **Questions évaluatives**  |
| --- | --- |
| Pertinence | Dans quelle mesure les objectifs du projet sont alignés avec les priorités nationales ? |
| Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins identifiés ? |
| Dans quelle mesure le projet a-t-il su s’ajuster, voire se réorienter, en fonction des évolutions ou des diagnostics ? |
| Cohérence externe | Comment le projet s’est-il articulé avec les autres interventions des PTF évoluant dans le même périmètre ? |
| Dans quelle mesure des complémentarités, des synergies ou des repositionnements ont-ils été opérés ? En particulier avec le projet PAGFAM ? |
| Cohérence interne | Comment le projet a-t-il adapté ses actions pour mieux atteindre ses objectifs ? |
| Dans quelle mesure les différents experts ont-ils pu articuler leurs interventions ? |
| Quels ont été les apports des premiers résultats de l’expérimentation (chaîne du livre en particulier) pour la mise en adéquation des actions ? |
| Efficacité | Dans quelle mesure la stratégie d’intervention et les activités déployées ont-elles contribué au renforcement du système éducatif et notamment au niveau des manuels scolaires et des capacités de pilotage du MERSE ? |
| Quelles ont été les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités ? Comment ont-elles été surmontées ? |
| Quel est le bilan à date de l’expérimentation relative à la chaîne du livre scolaire ? |
| Quel est le taux d’exécution du budget ? Dans quelle mesure l’exécution du projet est conforme au budget prévu ?  |
| Efficience | Dans quelle mesure les délais d’exécution du plan d’actions ont-ils pu être respectés ? Quelles ont été les contraintes rencontrées ? Quelles mesures ont été prises pour les surmonter ?  |
| A-t-il été possible pour le projet de mutualiser certains moyens avec les autres projets et/ou les autres bailleurs intervenant sur le même périmètre ? |
| Dans quelle mesure les travaux des expertises court-terme ont-ils pu être capitalisés pour la conception et la mise en œuvre des activités ? |
| Durabilité | Comment le projet œuvre-t-il pour pérenniser les avancées enregistrées ? |
| Valeur ajoutée de l’UE | En quoi l’intervention de l’UE, à travers le projet PAIRE, se distingue des interventions des autres PTF ? Quels sont ses avantages comparatifs ? |
| Egalité femmes-hommes | Dans quelle mesure le projet PAIRE fait-il progresser la question du genre dans le secteur de l’éducation ?  |
| Inclusion | Comment la question de l’inclusion (notamment le handicap) a-t-elle été prise en charge par le projet PAIRE ?  |
| Environnement | Comment le projet PAIRE a-t-il intégré la question environnementale ? |

En outre, l'équipe d'évaluation devra évaluer les deux priorités transversales du PAIRE, en examinant si les dimensions relatives à l'environnement et au genre ont été intégrées, si les ODD concernés et leurs interconnections ont été identifiés, si le principe de ne laisser personne derrière (« leave no one behind ») et l'approche fondée sur les droits humains ont été suivis lors de la conception et dans quelle mesure ils ont été reflétés dans la mise en œuvre de l'intervention, sa gouvernance et son suivi.

Le prestataire chargé de conduire l’évaluation devra impérativement fournir un jugement de valeur sur chacune des questions d’évaluation soulevées par l’examen des critères. Dans le cadre de cette analyse, le prestataire s’assurera que les jugements formulés pour chacun des critères d’évaluation permettent de recouvrer l’ensemble des étapes marquantes du cycle du projet.

### Description de la mission

*Méthodologie retenue*

Le prestataire chargé de conduire l’évaluation devra prendre en compte de façon équilibrée les différents points de vue légitimes qui peuvent être exprimés et conduire l’évaluation de façon impartiale. Cette prise en compte de la pluralité des points de vue doit se traduire, autant que possible, par l’implication des différentes parties prenantes du projet au processus d’évaluation et dans les livrables produits.

*Déroulement*

Il est demandé au prestataire chargé de conduire l’évaluation d’associer étroitement le groupe de pilotage de l’évaluation à la construction de son raisonnement, par des liens réguliers tout au long de la mission, de la note de cadrage jusqu’à la réunion de présentation du rapport final. En particulier, un partage des constats et des premiers éléments d’analyse doit se faire dès la fin de la mission, avec la rédaction d’un rapport intermédiaire.

**Phase de démarrage**

Au cours de cette phase préparatoire, le prestataire chargé de conduire l’évaluation devra :

* rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet à évaluer (instruction, exécution, suivi) et à la compréhension de son contexte. Les documents à consulter seront disponibles auprès de l’équipe projet ;
* identifier toutes les parties prenantes du projet ;
* reconstruire la logique d’intervention du projet en étudiant le cadre logique du projet afin de : (i) de clarifier les objectifs de l’intervention et de les traduire en une hiérarchie de changements attendus et (ii) d’aider à juger la cohérence interne de l’intervention et III) à identifier les hypothèses de départ (ou postulats, souvent implicites) qui ont guidé a priori le montage du projet, et d’en évaluer a posteriori le bien-fondé ;
* approfondir le cadre de l’évaluation sur la base des termes de référence, des documents collectés et de la logique d’intervention reconstruite. Plus particulièrement, il s’agira : (i) de préciser les principales questions qui serviront à focaliser le travail d’évaluation sur un nombre restreint de points clés; (ii) d’établir les étapes du raisonnement qui permettront de répondre aux questions (critères de jugement) ; (iii) de préciser les indicateurs à utiliser pour répondre aux questions et les sources d’informations correspondantes (documentation, entretiens, focus group, enquêtes, …).

À partir de ce travail méthodologique le consultant proposera une note de cadrage (trame à mettre en annexe) incluant :

* Une description détaillée sur les objectifs et enjeux de l’évaluation
* Une description détaillée du périmètre de l’évaluation : temporel, géographique, actions constitutives du projet évalué
* Une analyse des parties prenantes (en termes notamment de : lien au projet, rôle, attentes, implication, positionnement, contributions, ...)
* Une reprise de la théorie du changement du projet, dans une approche évaluatives et critique
* Une reformulation du questionnement évaluatif, comportant une traduction de ce questionnement en questions précises et adaptées à chaque partie prenante
* La proposition de de critères de réussite, d’indices et indicateurs, en lien avec les outils de collecte que l’équipe d’évaluation a déployé pour apporter des éléments de réponse sous la forme d’une matrice d’évaluation
* Une description détaillée de l’approche méthodologique retenue et des outils de collecte à son service
* Un calendrier de réalisation de la mission d’évaluation actualisé
* En annexe : une matrice d’évaluation (voir trame en annexe 2), une première version des protocoles de collecte (guides d’entretien, grille d’observation, guide d’animation des ateliers, etc.) incluant les méthodes d’échantillonnage

Ce cadrage fera l’objet d’un échange entre le groupe de pilotage et Le prestataire chargé de conduire l’évaluation et permettra de discuter avec ce dernier de la manière dont il entend structurer la démarche évaluative et d’en vérifier la faisabilité.

Cette phase préparatoire est importante et permettra de valider la méthodologie proposée par les consultants.

**Phase de collecte**

Lors de cette étape, le prestataire chargé de conduire l’évaluation poursuivra l’analyse des données secondaires via les suites de l’analyse documentaire. Il procédera à la collecte de données primaires.

Cette collecte se fera essentiellement via une mission terrain sur les lieux d’intervention d’une durée de 15 jours, prévue entre le 7 et le 27 avril 2025 (dates estimatives). Le déroulé de cette mission devra être décrit dans un programme partagé avec Expertise France qui appuiera et facilitera son organisation.

La collecte de données inclura au minimum l’utilisation de trois (3) méthodes de collecte qualitatives et quantitatives telles que :

* Des visites terrain sur les différents sites de mise en œuvre
* Des enquêtes par questionnaires
* Des focus groups
* Des entretiens individuels
* Une revue documentaire incluant les données de suivi / études menées dans le cadre du projet

Une réunion de restitution à chaud des résultats préliminaires suite à la phase de collecte devra être réalisée par le prestataire chargé de conduire l’évaluation auprès des partenaires.

**Phase de reporting**

1. **Un rapport intermédiaire**

A l’issue de la phase de collecte, le prestataire chargé de conduire l’évaluation produira un rapport intermédiaire qui restituera les éléments collectés pour chacun des outils de collecte déployé.

Ce document, qui pourra prendre la forme d’un diaporama, doit permettre de partager avec le groupe de pilotage de l’évaluation les premiers éléments de collecte et d’assurer la traçabilité des constats et conclusions de l’évaluation depuis les données collectées.

Il servira de support à une réunion intermédiaire qui réunit l’équipe d’évaluation sélectionnée et le groupe de pilotage de l’évaluation. Celle-ci permettant principalement :

* De partager un niveau de connaissances commun des éléments collectés ;
* D’esquisser collectivement les grandes lignes de l’analyse croisée ;
* Et d’identifier d’éventuelles lacunes de la collecte qui nécessite un complément de collecte à distance.
1. **Un rapport final provisoire**

Un rapport final provisoire qui ne devra pas dépasser 40 pages hors annexes (cf. plan proposé en annexe 4 et grille de contrôle qualité en annexe 3) sera produit à l’issue des travaux complémentaires d’analyse et de contrôle qualité du prestataire chargé de conduire l’évaluation ainsi qu’un support de présentation sous format Power Point.

Ce rapport final provisoire sert de support à une réunion entre le prestataire chargé de conduire l’évaluation et le groupe de pilotage de l’évaluation. Celle-ci permettra principalement :

* De partager et discuter les conclusions provisoires relatives aux questions d’évaluation ;
* De s’assurer que ces conclusions soient suffisamment étayées et d’identifier d’éventuelles lacunes d’analyse qui nécessiteraient un complément d’analyse.
* D’ajuster leur formulation pour aboutir à une production collective des conclusions définitives
* De co-construire les recommandations issues de l’évaluation
1. **Rapport final définitif et synthèse**

Un rapport définitif, intégrant les observations du groupe de pilotage et recommandations identifiées ainsi qu’une synthèse de 2 pages (cf. modèle en annexe 5), sera par la suite produit par le prestataire chargé de conduire l’évaluation. Une réunion finale du comité de pilotage pourra permettre de valider officiellement le rapport.

Si, parmi les observations faites, certaines expriment des différences d’appréciation non partagées par les consultants, celles-ci peuvent être annexées au rapport définitif et commentées par les consultants.

**Phase de restitution et de diffusion**

La restitution des résultats de l’évaluation à mi-parcours sera réalisée lors d’une réunion du groupe de pilotage de l’évaluation ou à défaut lors d’une séance du comité technique de suivi du PAIRE ou du comité de pilotage du PAIRE.

La diffusion du rapport de l’évaluation aux parties prenantes sera assurée par l’équipe du PAIRE.

Livrables attendus

Les livrables devront être soumis par email sous format Word aux destinataires qui seront indiqués à l’équipe d’évaluation lors de la phase de démarrage. Ils devront être rédigés en français puis traduits en arabe une fois les versions finales validées.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables** | **# pages max.** | **Date de livraison** |
| **1- Note de cadrage (incl. Matrice d’évaluation)** | *15* | *T0 + 3 semaine*  |
| **2- Rapport intermédiaire + présentation diaporama PPT** | *30**15* | *T0 + 6 semaines* |
| **3- Rapport final provisoire** | *40* | *T0 + 8 semaines* |
| **4- Rapport final définitif incluant un résumé exécutif d’env. 4-6 pages****+ présentation diaporama PPT** | *40**15* | *T0 + 11 semaines* |

En outre, un support de présentation type diaporama devra être produit pour chaque réunion de pilotage.

### Organisation des travaux

*Pilotage de l’évaluation et gouvernance du projet*

L’évaluation est gérée par Expertise France avec l’aide d’un groupe de pilotage dont la composition est précisée dans les termes de références du groupe de pilotage, en annexe.

Les fonctions principales des membres du groupe de pilotage de l’évaluation sont de :

* Conseiller et orienter les choix relatifs à l’évaluation ;
* Proposer des décisions sur les ajustements à opérer dans la conduite de l’évaluation ;
* Valider les livrables remis par les évaluateurs.

Des réunions du groupe de pilotage sont prévues dans le cours de cette évaluation :

* En phase de démarrage, pour valider la méthodologie générale de mise en œuvre, le plan de collecte des données et la présentation espérée des livrables attendus, et valider la note de cadrage ;
* Lors d’un point intermédiaire pour réagir aux premières analyses et constats, une fois la phase de collecte de données terminée (validation du rapport intermédiaire)
* En phase de finalisation, pour participer à la formulation des conclusions et à la co-construction des recommandations ;
* Pour valider le rapport final en fonction de l’étendue des points restant à arbitrer, sinon par courriels

*Modalités de coordination*

Il est demandé au prestataire chargé de conduire l’évaluation d’associer étroitement Expertise France à la construction de son raisonnement, par des liens réguliers tout au long de la mission, de la note de cadrage jusqu’à la réunion de présentation du rapport provisoire. En particulier, un partage des constats et des premiers éléments d’analyse doit se faire dès la fin de la mission, avant la rédaction du rapport intermédiaire.

*Organisation des missions terrain (facultatif)*

La mise en œuvre du programme de la mission terrain, proposé par le prestataire chargé de conduire l’évaluation et validé par le groupe de pilotage, sera à la charge de l’équipe d’évaluation. L’équipe du projet pourra apporter un appui si nécessaire dans la prise de contact et rendez-vous en vue des entretiens, séances de focus groups ou ateliers.

Les langues de travail sont le français et l’arabe.

*Calendrier*

La durée de la mission est estimée à 50 personnes/jours, répartis entre le 31 mars et le 20 juin 2025 telle que détaillée ci-dessous à titre indicatif :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **Lieu** | **durée** | **Durée (pers./j) (estimatif)** |
| **1- Phase de démarrage** | *Mauritanie* | *3 semaines* | *15* |
| **2- Phase de collecte** | *Mauritanie* | *3 semaines* | *15* |
| **3- Phase de reporting** | *Mauritanie* | *4 semaines* | *15* |
| **4- Phase de restitution et de diffusion (incl. atelier de co-construction de recommandations)** | *Mauritanie* | *1 semaine* | *5* |

Le prestataire chargé de conduire l’évaluation devra proposer dans son offre un plan de travail détaillé incluant les jours travaillés par activité et par membre de l’équipe d’évaluation, ainsi que les dates et lieux indicatifs. Ce plan de travail sera discuté et validé lors de la réunion de démarrage.

### Moyens

*Profil(s) demandé(s)*

**Le prestataire recherché est un prestataire national (Mauritanie).**

**Expertises attendues**

* 1. **Nombre d’experts par mission :** 2
	2. **Profil des experts recherchés pour être en charge de l’exécution du contrat :**

**Qualifications et expérience**

* Titulaire d’un diplôme universitaire (3eme cycle) dans un domaine pertinent à la mission : en organisation et gestion de l’administration publique, gestion financière et administrative, systèmes d’information, économie /sciences sociales/sciences de l’éducation/coopération internationale/ ingénierie de projet/évaluation ou expérience équivalente.
* Expérience professionnelle dans les domaines de l’expertise en éducation (planification, financement, administration, évaluation) de 15à 20 ans
* Expérience dans la définition des politiques de l’éducation, notamment dans la mise en place et le suivi de réformes, de politiques, stratégies et plans d’action, ou dans l’évaluation et l’analyse des politiques d’éducation*.*
* Expérience de coordination multi-acteurs
* Une expérience dans des projets similaires dans le domaine de l’éducation ou des connaissances en gestion de projet seraient très appréciées
* Excellente connaissance de la Mauritanie et bonne connaissance du système éducatif national

**Compétences métier :**

* Très bonne connaissance des dispositifs de suivi et d’évaluation des programmes et projets de développement (conception et animation)
* Compétences en évaluation des politiques publiques ;
* Expérience avérée en matière de suivi et d’évaluation sur le terrain
* Compétences en matière d’élaboration de système de suivi et d’évaluation (y compris conception d’outils de collecte de données)
* Conception, animation et évaluation de formation pour adultes dans le domaine du suivi et évaluation ;
* Expérience en conduite d’entretiens individuels et de focus groups ;
* Excellente capacité d’analyse de données ;
* Expérience en conception et gestion de base de données ;
* Capitalisation et conception de matériel didactique

**Autres compétences :**

* Excellente maîtrise des outils bureautiques (MS Office : Word, Excel, PowerPoint et de leur équivalents LibreOffice) et de l’Internet ;
* Excellentes qualités rédactionnelles, de communication et d’organisation ;

**Compétences linguistiques :**

* Excellente maîtrise du français, écrit et parlé (bonnes capacités de rédaction, de synthèse et d’analyse…) ;
* Excellente maîtrise de l’arabe
* La connaissance des langues nationales mauritaniennes serait un atout

**Organisation attendue de l’équipe**

L’équipe formée par le prestataire chargé de l’évaluation sera constituée d’un(e) chef(fe) de mission et d’un(e) consultant(e).

Dans son offre le prestataire devra décrire l’organisation de la mission et la distribution des rôles et responsabilités entre les membres de l’équipe.

Contenu des offres et modalités de soumission

Les offres devront inclure :

* Une offre technique : compréhension du contexte, des objectifs et des enjeux de la missions, commentaires sur les éléments des termes de référence, méthodologie, composition de l’équipe d’évaluation, les CV et expériences similaires, ainsi que les éléments mentionnés dans ces termes de référence (plan de travail détaillé, répartition des rôles et responsabilités) ;
* Une offre financière : budget global de l’évaluation comprenant les éléments budgétaires suivants : coût journalier de chaque intervenant ; décomposition des temps d’intervention par intervenant et par étape de travail ; coûts annexes (prestations et documents complémentaires) ; frais de transport local, frais logistiques éventuels ; avec propositions de modalités de paiement.

Les offres doivent être soumises par des entités juridiques dûment enregistrées auprès de l’administration fiscale de la République Islamique de Mauritanie. Les soumissionnaires doivent indiquer la raison sociale de leur entité, le n° NIF ainsi que l’année de création.

Les offres doivent être soumise par courrier, à l’adresse mail suivante : paire.expertisefrance@gmail.com , en indiquant la référence « 2025\_miss\_eval\_mip »,

**avant le 28 février 2025,23h59.** NB : Les offres reçues après cette date ne pourront être examinées.

Les offres incomplètes ne seront pas examinées.

Modalités d’évaluation des offres

Expertise France sélectionnera l’offre qui présente la meilleure notation sur la base de la grille suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **Offre technique** | **Maximum 80 points** |
| Critère n°1 : Compréhension des TDR et de la mission | 5 |
| Critère n°2 : Approche méthodologique globale, contrôle qualité, pertinence des outils, estimation des difficultés et des enjeux | 25 |
| Critère n°3 : Organisation de la mission et des tâches | 10 |
| Critère n°4 : Expérience et qualification des évaluateurs/trices | 40 |
| **Offre financière\*** | **20 points** |
| **SCORE TOTAL** | **100** |

*\*La note financière est obtenue pour chaque candidat par application de la formule : nombre de point maximum x montant de l'offre financière la moins-disante / montant de l'offre financière du candidat noté.*

Le prix est examiné seulement pour les offres dont la qualité technique dépasse le minimum acceptable (40 points). La phase d’évaluation des offres peut inclure à l’initiative d’Expertise France, une audition des candidats retenus à l’issue de l’évaluation des offres techniques

### Annexes DES TERMES DE REFERENCE

1. Trame de note de cadrage
2. Trame de matrice d’évaluation
3. Cadre logique du projet évalué
4. Liste indicative des parties prenantes du projet
5. Liste indicative de documents
6. Grille qualité note de cadrage et rapport (disponible sur demande)
7. Plan type du rapport d’évaluation (disponible sur demande)
1. COM(2013) 686 final « Renforcer les fondements de la réglementation intelligente - améliorer l'évaluation » -

<http://ec.europa.eu/smart-regulation/docs/com_2013_686_en.pdf> ; règlement financier de l'UE (article 27) ; règlement (CE) n°1905/ 200 ; règlement (CE) n°1889/2006 ; règlement (CE) n°1638/2006 ; règlement (CE) n°1717/2006 ; règlement (CE) n°215/2008 du Conseil. [↑](#footnote-ref-1)
2. SEC (2007)213 « Répondre aux besoins stratégiques : Renforcer l'utilisation de l'évaluation », <http://ec.europa.eu/smartregulation/evaluation/docs/eval_comm_sec_2007_213_en.pdf> ; SWD (2015)111 "Lignes directrices pour l’amélioration de la réglementation", <http://ec.europa.eu/smart-regulation/guidelines/docs/swd_br_guidelines_en.pdf> ; COM(2017) 651 final « Mener à terme le programme pour une amélioration de la réglementation : De meilleures solutions pour de meilleurs résultats », <https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/completing-the-better-regulationagenda-better-solutions-for-better-results_en.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
3. Cela fait référence à l'ensemble de la chaîne de résultats, couvrant les produits/extrants, les effets directs et les impacts. Cf. Règlement (UE) n°236/2014 « établissant des règles et procédures communes pour la mise en œuvre des instruments de l’Union pour le financement de l’action extérieure de l'Union » - <https://ec.europa.eu/neighbourhoodenlargement/sites/near/files/pdf/financial_assistance/ipa/2014/236-2014_cir.pdf> . [↑](#footnote-ref-3)
4. Le nouveau consensus européen sur le développement « Notre monde, notre dignité, notre futur », Journal officiel du 30 juin 2017. <http://eur-lex.europa.eu/lgal-content/EN/TXT/?uri=OJ:C:2017:210:TOC> [↑](#footnote-ref-4)